

## DOSSIER DE PRESSE

Lundi 25 mars 2013

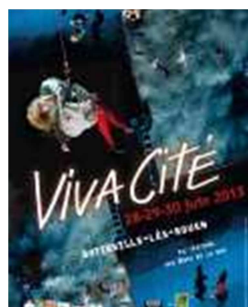


### DECISIONS DU BUREAU / CONSEIL DU 25 MARS

#### • BUREAU

##### Logement

- La CREA a décidé d'attribuer une subvention de **216 000 euros** à la commune de **Malaunay** pour la réalisation de **40 logements sociaux** rue Louis Lesouef.
- La SA HLM « Plaine normande » va réaliser **36 logements sociaux** à **Déville-lès-Rouen** au 5-7 avenue du général Leclerc. Ce programme qui répond aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de la CREA recevra une subvention de **188 000 euros**.
- Le Foyer stéphanois va réaliser **31 logements sociaux** à **Saint-Etienne-du-Rouvray** rue Gambetta. La CREA a décidé d'attribuer une subvention de **163 000 euros** pour ces réalisations.
- La CREA va attribuer à Rouen Habitat une aide financière de **155 000 euros** pour la réalisation de **29 logements sociaux** à **Rouen**, 16 rue Manchon Frères.



##### Culture

##### La CREA, partenaire de la 24<sup>e</sup> édition de Viva Cité

la 24<sup>e</sup> édition de Viva cité festival des arts de la rue organisé par la Ville de Sotteville-lès-Rouen se déroulera du 28 au 30 juin 2013. Il s'agit de l'un des festivals des arts de la rue les plus importants de France. La CREA a décidé d'être à nouveau partenaire et d'accorder **une subvention d'un montant de 40 000 euros**. Par ailleurs, l'équipe du festival organisera en partenariat avec la CREA, des ateliers de création scénographique dans les accueils de loisirs de la CREA dans le cadre des Ateliers du mercredi.

##### Tourisme

##### Subvention pour l'office de tourisme communautaire pour l'organisation de Normandie Impressionniste et de l'Armada

L'année 2013 est marquée par l'organisation de deux événements majeurs sur le territoire de la CREA, de portée nationale et internationale :

- la seconde édition du festival Normandie Impressionniste, qui aura lieu au printemps et à l'été 2013

- l'Armada, qui se tiendra à Rouen du 6 au 16 juin.

Pour assurer la promotion de ces événements et assurer le fonctionnement de l'office pendant ces événements, l'office de tourisme a élaboré pour 2013 un plan de financement lié exclusivement à ces événements : recrutement de saisonniers, renforcement des services commercial, de presse etc. la CREA va verser une subvention de 25 173 euros à l'office pour assurer cette charge de travail supplémentaire.

## **Développement durable**

### **Réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle à Oissel**

La commune de Oissel a décidé de réaménager l'avenue du général de Gaulle (RD18), qui sur 3,4 km traverse la ville du nord au sud. Le projet a pour objectif :

- de renforcer la sécurité de l'axe, de ses intersections
- réduire la largeur de la chaussée pour réaliser une piste cyclable
- créer des aménagements paysagers, des places publiques et lieux de rencontre

Des matériaux de voiries de qualité comme le béton désactivé, le béton cendré, des bordures granit et un mobilier urbain et éclairage public soigné seront utilisés. Cette requalification prévoit la plantation de 365 arbres et environ 45 000 plants d'arbustes, vivaces et graminées.

La CREA a décidé de verser une subvention à la commune de Oissel dans la limite d'un plafond de 1 300 000 euros.

## **• CONSEIL**



### **Plan de Déplacements Urbains**

#### **› Améliorer l'accès et le stationnement aux abords des gares**

Le train est un mode de transport rapide, sécurisé et peu coûteux, idéal pour se déplacer sur le territoire de la CREA, particulièrement depuis la fermeture du pont Mathilde.

A titre d'exemple :

Malaunay-Rouen : 10 minutes en TER

Elbeuf / Saint Aubin – Rouen : de 18 à 25 minutes en TER

Oissel – Rouen : 12 minutes en TER

Afin d'encourager les habitants à adopter le train pour leurs déplacements quotidiens, la CREA et la Région Haute-Normandie mènent une réflexion sur l'aménagement des abords de gares. Objectif : faciliter la desserte des gares en transports en commun et améliorer le stationnement des véhicules.

Les gares deviendraient ainsi de véritables pôles d'échanges :

- améliorer les échanges entre le train et les transports en commun urbains
- favoriser l'accès à pied et en vélo
- faciliter le stationnement
- favoriser l'intensification urbaine.

Afin de préciser la stratégie et le périmètre d'actions de la CREA, une étude va être lancée, en lien avec les différents partenaires, afin de rassembler les données existantes, identifier les enjeux et définir, en conséquence, une hiérarchisation d'intervention sur les neuf gares de la CREA.

Quatre gares pourraient faire l'objet d'une intervention prioritaire :

- celles de Oissel, Saint Aubin lès Elbeuf et de Malaunay-le Houlme qui connaissent des difficultés de fonctionnement ou de saturation
- celle de Tourville-la-Rivière dont le déplacement fait l'objet d'une réflexion.



### **Développement économique**

#### **Soutien aux jeunes créateurs d'entreprises : nouveaux tarifs dans les pépinières d'entreprises de la CREA**

La CREA poursuit une stratégie de soutien aux entreprises innovantes, notamment grâce à son réseau de pépinières et hôtels d'entreprises Seine CREAtion. Son engagement a permis de récemment obtenir le label CEEI (Centre Européen d'Entreprises et d'innovation) pour le dispositif « J'innove à Rouen » élaboré en commun avec Seinari, l'ADEAR et la CCI de Rouen. Deux pépinières et hôtels d'entreprises sont déjà ouverts : Seine Creapolis, généraliste et Seine Biopolis spécialisée dans les biotechnologies. Trois autres verront bientôt le jour : hôtel d'entreprises du Clos Allard en septembre 2013, Seine Innopolis liée aux technologies de l'information et de la communication et Seine Ecopolis spécialisée dans l'éco-construction toutes les deux en janvier 2014. La CREA propose de faciliter encore l'accès aux pépinières d'entreprises pour les jeunes entreprises innovantes issues des incubateurs Seinari et Rouen Business school, pour les lauréats des concours Créactifs, Oséo, Entrepreneuriales ou des trophées de l'INPI. L'ensemble de ces jeunes entreprises se verraient ainsi proposer un différé de paiement durant les 6 premiers mois de leur hébergement en pépinière. Le remboursement des redevances dues sur les 6 premiers mois serait étalé sur les 18 mois suivant par la mise en place d'un tarif spécifique.

### **Environnement**

#### **Accompagnement des communes de la CREA pour la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts**

La CREA met en œuvre un plan d'actions en faveur de la gestion différenciée sur le territoire de la CREA vers le « zéro phyto ». Elle souhaite accompagner les communes du territoire de la CREA volontaires. Objectif : limiter l'usage des pesticides et protéger les ressources en eau de notre territoire. Il est proposé que les communes soient accompagnées par la CREA et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), organisme émanant du ministère de l'agriculture. La CREA aura pour mission de :

- gérer le planning d'intervention auprès des communes
- présenter la démarche à la commune
- diagnostiquer l'état des espaces publics
- visiter les sites et cartographier les plans de gestion des espaces publics

- rédiger un rapport de préconisations de gestion contenant les moyens d'adaptation
- suivre pendant 4 ans l'évolution des espaces publics de la commune

La FREDON quant à elle s'attachera à :

- réaliser un audit phytosanitaire de l'entretien des espaces publics de la commune
- former les élus et techniciens de la commune à l'utilisation des phytosanitaires et des méthodes alternatives de désherbage

Chacune des communes accompagnées bénéficiera d'un forfait de 7 jours d'accompagnement de la CREA et de 9 jours d'accompagnement de la FREDON.

## **Tourisme**

### **Itinéraires de randonnée**



La politique touristique de la CREA s'appuie sur trois thématiques : le tourisme urbain et culturel, le tourisme nature et loisirs, le tourisme fluvio-maritime. La CREA propose deux types de randonnées :

- les CREA Balades, circuits de découverte du patrimoine, principalement situés en milieu urbain
- les boucles de randonnée situées en milieu rural et constituées de panneaux directionnels.

Dans le but de promouvoir son territoire en tant que destination touristique « nature », la CREA a identifié de nouvelles boucles de randonnée à créer et à valoriser. Ces nouveaux circuits de randonnée permettront de découvrir le patrimoine naturel et culturel et pourront être ouverts à différents types de pratique : pédestre, équestre etc. Chacun de ces nouveaux circuits fera l'objet d'une expertise terrain, juridique et financière.

Voici la liste des itinéraires existants sur le territoire :

#### **CREA BALADES**

Vallée de l'Aubette – 26 km départ Rouen

Vallée du Cailly – 29 km départs Maromme et Malaunay

Les Normands – 31 km départ Oissel

Parcs et Jardins – 19 km départ Grand Quevilly et Rouen

#### **ITINERAIRES DE RANDONNEE**

Circuits des 13 chênes – 7.5km, départ Canteleu

La Coudrette – 6km départs NDB et houppeville

La Maison des Forêts – 9 km départ SER

Le Petit Essard – 7 km départ Grand Couronne

Le Val Allard – 4 km départ Houpeville

Le Marais du Mesnil – 5.5km départ Le Mesnil sous Jumièges

Le Marais de Jumièges – 10 km départ Jumièges

Les Hameaux – 7km départ Jumièges

Circuit des Forêts – 11 km départ Yainville

La Forêt de Jumièges – 15.5 km départ Le Mesnil sous Jumièges

Les Vergers – 3km départ le Mesnil sous Jumièges

La Ligne des Hêtres – 13.5km départ Yville

Les 4 communes – 6km départ Bardouville

La Prairie du but – 7.5 km départ Bardouville

La Seine – 5.5 km départ Ambourville

Les carrières – 10 km départ Anneville Ambourville

Le Tour du Lac – 2 km départ Berville

Chemin du Panorama – 4.5km départ Duclair

Austreberthe et Seine – 12 km départ DUclair

Le Quesnay – 11.5km départ Saint Paer

**La Sente aux Moines – 19.5 km départ Jumièges (aménagement en avril) NOUVEAU**

Le Grand Clos – 10.5 km départ Hénouville

Les Marais – 11 km départ St Martin de Boscherville

Le Genetey – 6km départ St Martin de Bsocherville

Le Grand Camp – 8.5 km départ Quevillon

De Yainville à Jumièges – 10.5 km départ Yainville

Le Grand Tour du Trait – 13.5km départ le Trait

De Seine en Forêt – 6.5 km départ le Trait

Les Vallons – 5.5 km départ le Trait

Trame Verte – 11 km départ la Londe

## **Petites communes**

### **La CREA soutient les petites communes**

La CREA vote les conditions d'attribution des aides pour les petites communes (Fonds d'aide à l'aménagement).

#### **En investissement :**

- pour les communes de moins de 2000 habitants (32 communes), l'enveloppe s'élève à 10 215 euros
- pour les communes qui possèdent entre 2000 et 4500 habitants (13 communes), l'enveloppe s'élève à 28 582 euros

En 2013, le montant de l'investissement s'élève donc à 698 446 euros

#### **En fonctionnement :**

L'aide au fonctionnement des bâtiments communaux (mairies et écoles) est définie de la façon suivante :

- aide forfaitaire de 16 304 euros pour toutes les communes de moins de 4500 habitants et une aide calculée au prorata de la population dans la limite de 23 437 euros par commune.

Le montant de l'enveloppe pour le fonctionnement s'élève donc à 906 766 euros.

A global (investissement + fonctionnement), le budget s'élève à 1 605 212 euros.

## **Développement durable**

### **Parc naturel régional des boucles de la Seine normande (PNR) : nouveaux statuts et nouvelle charte**

A l'occasion de la nouvelle charte, le Parc naturel des boucles de la Seine Normande proposera à 6 nouvelles communes membres de la CREA d'adhérer : la Bouille, Canteleu, Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Pierre-de-Varengueville et Val de la Haye, ce qui porterait à 22 le nombre de communes de la CREA au sein du PNR. La Région Haute-Normandie portera sa participation au budget annuel du parc à 820 000 euros soit une augmentation de 140 000 euros. La part de la CREA s'élèverait à 76 384 euros.

## **Pôle métropolitain : contribution de fonctionnement 2013**

### **la CREA vote les principales dépenses du pôle métropolitain :**

#### **En matière de développement économique :**

- une représentation de chacun des EPCI au salon du MIPIM et du SIMI. A ce titre, une participation sera versée à l'ADEAR. Le montant transféré par la CREA est de 46 500 euros.

-Un soutien aux pôles de compétitivité Nov@log et Mov'eo : 32 000 euros

- des études sur la complémentarité et le positionnement des futures zones d'aménagement : Seine Sud, Pîtres, le Manoir – Alizay) : 55 000 euros.

#### **En matière de tourisme :**

- création d'une carte touristique mettant en valeur les atouts du territoire du pôle métropolitain : patrimoine historique, tourisme fluvial, chemin de randonnée, bases nautiques... : 10 000 euros.

### **Transports en commun :**

- étude pour appréhender les flux entre le territoire de la CREA et celui de la CASE afin d'améliorer les déplacements et les transports.

**Frais de fonctionnement** (affranchissement, indemnités du comptable, frais divers) : 10 999,54 euros

### **Finances**

#### **Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la CREA a institué la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la CREA. L'objectif de la CREA est de parvenir à un taux unique en 2015 pour les communes de l'ex CAR et en 2020 pour l'ensemble de la CREA. Une convergence progressive des taux est en cours. Les communes pour lesquelles le taux de TEOM augmente perçoivent une dotation compensatrice dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire qui leur permet, si elles le souhaitent, de diminuer d'autant leurs impôts. Pour les communes où le taux diminue, c'est un gain fiscal net pour les contribuables. Par ailleurs, il est proposé, compte-tenu de l'important programme d'investissement dans le domaine de la collecte des déchets, d'actualiser de 2% cette année le taux de convergence de 7,90% qui s'établirait à 8,06%.

#### **Maintien du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

En compensation de la suppression de la taxe professionnelle, la CREA perçoit désormais la Cotisation Economique Territoriale (CET), composée d'une Cotisation Foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation à valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Seule la CFE qui est appliquée aux bases foncières des entreprises situées sur le territoire de la CREA peut faire l'objet de variations de la part de la CREA. En 2012, le taux unique de la CFE s'est élevé à 25,30% pour un produit fiscal de 48 000 euros. Il est proposé de maintenir le même taux en 2013.

#### **La CREA décide de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation et du foncier non bâti**

Ces taxes sont désormais perçues par la CREA depuis la suppression de la taxe professionnelle. La CREA décide de ne pas augmenter les taux pour 2013 et ne pas activer la fiscalité additionnelle qu'elle pourrait également percevoir.

#### **La TASCOM**

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) s'applique aux activités commerciales dont les chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 euros et dont la surface de vente dépasse les 400m<sup>2</sup>. Auparavant perçue par l'Etat, la TASCOM est désormais perçue par la CREA depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010. La CREA peut appliquer un coefficient multiplicateur entre 0,8 et 1,2. C'est pourquoi, il est proposé d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur de 1,1.

## **Organisation générale**

### **Composition du conseil communautaire à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux**

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 modifie les modalités de composition du conseil communautaire et de répartition de sièges entre les communes membres. Ainsi, le nombre de Vice-présidents fixé au maximum à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ne pourra être supérieur à 15 après les prochaines élections municipales de 2014.

Par ailleurs, le mode de désignation des conseillers communautaires changera également. Lors des prochaines élections municipales, les conseillers communautaires seront désignés directement par les électeurs au suffrage universel. Sur les différentes listes seront indiquées les personnes qui se proposent également pour siéger au conseil communautaire. Elles sont ensuite élues comme pour le conseil municipal : la liste majoritaire remporte la majorité des sièges et le reste des sièges est réparti à la proportionnelle, ce qui permet une meilleure représentation des minorités. Jusqu'à présent, la désignation des conseillers communautaires s'effectuait de manière indirecte par le conseil municipal.

Par ailleurs, il est proposé de fixer le nombre des délégués communautaires à 156, afin que chaque commune dispose d'un délégué et d'un délégué supplémentaire par tranche de 4 260 habitants. Cette répartition est strictement fondée sur la démographie des communes.

#### **Contacts**

Marie MAHIEU-RIVALS  
Attachée de presse CREA  
02 32 76 69 03 / 06 20 87 51 83  
marie.mahieu@la-crea.fr

Lorraine LUVINGISA  
Assistante  
02 35 52 68 18  
lorraine.luvingisa@la-crea.fr